

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 92-0065 /PR/MIDIL portant modification des statuts delectricite de djibouti

n° 92-0065 /PR/MIDIL

Ministère  
Ministère de l'industrie et du développement industriel

Date de publication  
13 janvier 1992

Numéro JO  
n° 1 du 15/01/1992

Date du numéro  
15 janvier 1992

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

l'article 2 des statuts d'Electricité de Djibouti est modifié comme suit: «Electricité de Diibouti» est aérée par un conseil d'administration composé de onze membres à savoir : President : Le ministre de l'Industrie et du Développement industriel. Membres : Le ministre de l'Intérieur ou.son représentant. Le ministre du Commerce, des Transports et du Tourisme ou son représentant. Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération ou son représentant Trois représentants de l'Assemblée nationale Le directeur de la Planification ou son représentant. Le directeur des Finances ou son représentant. LE directeur de l'ISERST. Un représentant du personnel de l'Etablissement. Le reste sans changement.